

Liquidation de communauté

Par Tranchant Francois, le 02/02/2018 à 13:38

Bonjour,

Après un divorce qui a duré sept longues années, divorcé par arrêt de la cour d'appel en mai 2017, je n'ai toujours pas reçu la grosse du jugement 10 mois après. l'acte n' à ce jour toujours pas été retranscrit sur les registres civil. J'ai demandé à mon notaire, dès réception des conclusions de la cours d'appel par mail de procéder à la liquidation de la communauté, il y a donc 10 mois. Aucune réponse ni action de sa part malgré mes relances. Aujourd'hui mon avocat me dit que la partie adverse peut demander des intérêts à cause du retard. Je n'en suis pas responsable et je ne sais pas comment m'en sortir. Je voudrais aussi savoir comment recevoir la grosse du jugement afin que je puisse refaire une vie de couple avec ma nouvelle compagne, me remarier et repartir de l'avant. je suis bloqué. Merci pour vos précieux conseils.